



Changement du montant de loyer en cour

Par **argomis_old**, le 11/07/2007 à 12:25

cela fait 2 ans que je suis locataire d'un studio meublé, que je paye 367euros par mois, le propriétaire ma informer qu'a partir du 1er septembre le loyer passera a 377euros par mois, je voudrais savoir si celui -ci est dans son droit de changer le prix du loyer en cour. merci d'avance

Par **Jurigaby**, le 11/07/2007 à 14:50

Bonjour.

Si la modification intervient au moment du renouvellement du contrat, il n'y a a priori aucun problème.